

- Conformément à la LAT, le requérant doit s'assurer que le projet présenté soit complet. Pour les installations photovoltaïques, le projet doit comporter à la fois les informations relatives à l'emplacement des panneaux mais également des installations techniques et du raccordement électrique. De plus, les installations techniques doivent être réalisées conformément à la législation en vigueur, entre autres les prescriptions de protection incendie (prescriptions AEAI), les exigences en matière de sécurité lors des travaux (SUVA et RPAC) ainsi que l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI). Les installations photovoltaïques de plus de 30 kVA sont soumises à l'approbation de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, de même que les raccordements électriques et stations de transformation.
- Pour les projets hors zone à bâtir, transmettre au Service du développement territorial (SDT).

Décision de la commune ou du canton (à communiquer au requérant)

Projet dispensé d'autorisation selon art. 18a al. 1 LAT ou 68a al. 2 et 2^{bis} RLATC
Le projet peut être réalisé dès réception du présent avis, conformément à son descriptif.

Projet soumis à une procédure d'autorisation
 Exposé des motifs :

Signature des responsables

Nom, adresse ou tampon de la Commune/Canton	communaux	cantonaux (SDT)
Responsables :		
Titres :		
Lieu, date :		
Signatures:		

Bases légales :

art. 18a LAT, art. 32a et 32b OAT, art. 68a RLATC, art. 16 LIE, art.1 OPIE

Aides financières :

Capteurs solaires thermiques : www.vd.ch/energie aides financières, solaire thermique
 Capteurs solaires photovoltaïques : www.swissgrid.ch rétribution à prix coûtant RPC ou rétribution unique
 Certaines communes octroient également des aides financières

Déductions fiscales :

www.vd.ch/energie subventions, autres aides, déductions fiscales

Informations sur le solaire :

www.swissolar.ch infoline : 0848 00 01 04
www.suisseenergie.ch rubrique production d'énergie, l'énergie solaire infoline : 0848 44 44 44

Adresses :

- DGE - DIREN, Direction de l'énergie
rue du Valentin 10, 1014 Lausanne, T : 021 316 95 50, info.energie@vd.ch
- SDT, Service du développement territorial
pl. de la Riponne 10, 1014 Lausanne, T : 021 316 74 11, info.sdt@vd.ch
- SIPAL, Service Immeubles, Patrimoine et Logistique, Section monuments et sites
pl. de la Riponne 10, 1014 Lausanne, T : 021 316 73 36
- ESTI, Inspection fédérale des installations à courant fort
ch. de Mornex 3, 1003 Lausanne, T : 021 311 52 17, info@esti.admin.ch